



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Actu-INFO

EFA-CGC

Juin 2016

VIE DU SYNDICAT

Election du Conseil Syndical d'EFA-CGC

Suite aux élections, Gilles VAN PETEGHEM a été reconduit dans ses fonctions de Secrétaire Général. Pascal PERFETTINI-DERENNE l'a été en tant que Secrétaire Général Adjoint, et Jean-Marc FALISZEK en tant que Trésorier. Franck CAYSSIALS a succédé en tant que Trésorier Adjoint à Isabelle CHADOEUF qui ne se représentait pas.

Congrès électif de la CFE-CGC

Il s'est déroulé les 1er et 2 juin à Lyon.

Pascal PERFETTINI-DERENNE était l'un des représentants de la Fédération Fonctions Publiques CFE-CGC.

François HOMMERIL a été élu président de la CFE-CGC. Carole COUVERT a été élue Présidente d'Honneur par acclamations.

Le document présentant les grandes orientations de la confédération est en ligne sur le site [\(lien 1\)](#)

ACTUALITE PAR STRUCTURES

MAAF

Politique forestière

A l'occasion du CTM du 14 avril, EFA-CGC, via l'Alliance du Trèfle, a commenté le document du MAAF sur les « Moyens et perspectives » sur le sujet. Le document résultant des contributions internes a permis de pointer les lacunes de projet du MAAF. Il a été diffusé via l'Alliance du Trèfle et mis en ligne sur le site Internet EFA-CGC.

Plan d'accompagnement des SEA

L'Alliance du Trèfle a soutenu la démarche des chefs de SEA et relevé les manques du plan d'accompagnement élaboré par le MAAF.

RIFSEEP au MAAF

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est applicable depuis le 1er juillet 2015 aux administrateurs civils, et depuis le 1er janvier 2016 aux corps suivants :

- Assistants de service social des administrations de l'Etat,
- Inspecteurs généraux de l'agriculture,
- Attachés d'administration de l'Etat,
- Secrétaires administratifs des administrations de l'Etat.

Il va être mis en œuvre rétroactivement au 1er janvier 2016 pour les agents de catégorie C.

Il se compose de deux volets cumulatifs :

l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE). Son montant est déterminé par rapport au groupe de fonctions, au grade et au secteur d'activités de l'agent, le complément indemnitaire annuel (CIA) qui vise à reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent ; son montant est calculé annuellement et il est attribué en une fois sur la paie du mois de décembre.

Lors du groupe de travail du 18 mai, l'administration a présenté aux organisations syndicales un projet de note de service relative à la mise en œuvre du RIFSEEP pour les personnels concernés au sein du MAAF.

Le passage au RIFSEEP est assorti d'une garantie financière permettant aux agents, lors de la bascule, de conserver au titre de l'ISFE le montant des primes mensuel perçu au titre des régimes indemnitaires antérieurs jusqu'au prochain changement de fonctions (maintien de la mensualisation précédemment octroyée en 2015, hors modulation à l'occasion de la campagne annuelle).

La note précise les différents groupes de fonctions ainsi que les barèmes applicables.

Calendrier du RIFSEEP au MAAF :

Administrateurs civils : application réalisée depuis le 1er juillet 2015 sur la base des barèmes prévus dans la note de service ;

Inspecteurs généraux de l'agriculture et Assistants de service social des administrations de l'Etat : application réalisée depuis le 1er janvier 2016 sur la base des barèmes prévus dans la note de service.

Attachés des administrations de l'Etat et Secrétaires administratifs : la bascule, effective au 1er janvier 2016, est réalisée en plusieurs temps :

Paies de janvier à avril 2016 : remplacement du montant de la mensualisation PFR par un montant IFSE strictement égal.

Paie de mai 2016 : application du montant d'IFSE issu de l'application des barèmes prévus dans la note de service, ainsi qu'un complément possible lié à la régularisation rétroactive.

A partir de la paie de juin : application de la mensualisation régulière d'IFSE selon les barèmes en vigueur.

La prochaine étape prévue est la bascule au RIFSEEP des agents de catégorie C avec effet rétroactif au 1er janvier 2016. Les barèmes, en cours d'élaboration, n'ont pas été présentés lors du groupe de travail du 18 mai. La note de service décrivant le dispositif doit être présentée au CTM le 7 juillet.

Le passage au RIFSEEP pour les corps administratifs, les IPEF et les ISPV est en cours ou réalisé. Pour les corps techniques, le MAAF attend encore l'arbitrage du Premier ministre, mais il y aurait une pression politique importante dans le sens de la généralisation du dispositif à tous les corps...

(Lire à ce sujet l'article sur le site de l'Alliance du Trèfle : www.lesitedutrefle.wordpress.com)

PNFB : (Programme national de la forêt et du bois)

Par lettre datée du 27 avril 2016 (en ligne sur le site), le MAAF a enjoint aux Préfets de travailler à des GIE (groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers), autrement dit de travailler à des expérimentations de gestion et de mobilisation concertées, notamment entre forêt publique et forêt privée. EFA-CGC est particulièrement vigilant sur une démarche qui va au-delà des engagements de la loi, avec le risque de porter atteinte à un subtil équilibre entre la gestion des forêts publiques (ONF) et l'appui à la gestion des forêts privées (CRPF).

Télétravail

Un groupe de travail s'est tenu le 6 avril dernier, le compte-rendu (en ligne sur le site) a été diffusé par l'Alliance du Trèfle à l'ensemble des agents du MAAF.

A noter que le MAAF a choisi de prendre un arrêté s'appliquant aux agents du MAAF et un arrêté pour chacun de ses opérateurs adoptant des dispositions conformes et convergentes avec l'arrêté du ministère. Le choix de ne pas faire un arrêté unique permet de réduire le délai de parution des différents arrêtés en limitant leur examen au seul Comité technique concerné.

IAE

La CAP des IAE s'est tenue le 1er juin 2016. La déclaration liminaire d'EFA-CGC – CFTC et le compte-rendu ont été diffusés à tous les IAE et sont en ligne sur le site.

On retiendra :

- un taux propre en baisse fixé à 11% pour 2016 et 2017 (12% en 2015). C'est d'autant plus malvenu qu'un nombre non négligeable de collègues concernés par les fusions des DRAAF et inscrits sur des tableaux antérieurs ont l'occasion de valider leur divisionnariat. Un engorgement des tableaux dès 2016 est à craindre.
- La télédéclaration des candidatures semble avoir assez bien fonctionné. Mais elle reste à améliorer, notamment avec une ouverture du télépportail plus longue afin de permettre aux collègues de compléter leurs dossiers ; l'ONF doit par ailleurs rentrer dans le dispositif, ce qui n'était pas encore le cas pour la mobilité de printemps.

Attention ! Plusieurs demandes n'ont pas été instruites au MEEM alors que la procédure a été respectée par les candidats (au moins pour l'un d'entre eux). Nous avons demandé des explications au bureau de gestion du MAAF et sommes dans l'attente d'une réponse.

Dernière minute : grâce à la vigilance d'EFA-CGC un projet de modification du décret définissant les statuts a été découvert sans débat préalable à la CAP des IAE

Contacts : gilles.vanpeteghem@efa-cgc.com , helene.duchemin@efa-cgc.com ,
pascal.perfettini-derenne@efa-cgc.com

∞∞∞

MEEM (ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer)

La Conférence environnementale a eu lieu les 25 et 26 avril.

La Confédération CFE-CGC avait choisi EFA-CGC pour la représenter à la table ronde : «Préserver les milieux afin d'améliorer le cadre de vie et la santé de tous».

L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) une nouvelle réunion de la Commission spécialisée du CNTE a eu lieu le 25 mai dernier. La Confédération CFE-CGC a choisi EFA-CGC pour la représenter à cette commission. Une dernière lecture au Sénat est espérée pour juillet, au plus tard septembre, avec un retour à l'Assemblée Nationale et une mise en place de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), quelle que soit l'hypothèse, au 1er janvier 2017. Une diapositive présente la volonté, affirmée par le Président de la République, d'avoir un renforcement de personnels pour l'AFB. La CFE CGC (EFA-CGC) réagit fermement en indiquant que l'ONCFS connaît un plan de suppression d'emploi de 90 personnels pour la période 2015/2017, ce qui est en totale opposition avec la volonté du Président de la République d'avoir un renforcement du personnel pour la protection de l'environnement. Dans le même temps la CFE-CGC (EFA-CGC) soutient toutes les demandes d'intégration et de titularisation des personnels en situation de précarité.

Réunion ministérielle concernant les personnels de l'environnement

Une réunion s'est tenue le jeudi le 7 avril 2016 (compte rendu sur le site EFA-CGC)

3 thèmes principaux : le plan de requalification, la déprécarisation et le quasi statut

- Requalification :

150 ATE seront requalifiés dans le corps des TE en 2016 (en plus du flux annuel des promotions).

L'arrêté de nomination sera pris avec effet rétroactif au 1er janvier 2016.

Remarque est faite au ministère que toutes les catégories d'agents de catégorie C et B sont concernées par cette qualification, sauf les TE pour lesquels aucun débouché n'est offert.

Nous devons engager des démarches auprès de la DRH du ministère de l'agriculture sur une prise en compte plus importante des TE dans les promotions (rappel : le corps des IAE est un corps interministériel et non agriculture) ainsi qu'un éventuel plan de requalification.....

- Déprécarisation :

Chaque établissement public a établi une liste des agents concernés par la déprécarisation.

En 2015, peu d'agents ont passé le concours. Il est vrai qu'ils attendaient les résultats du quasi statut avant de s'inscrire.

- Quasi statut :

Les projets de textes nous ont été présentés et ont été discutés non sur le fond mais sur quelques points de "détails".

Sont bien concernés par le quasi statut les agents en CDD et en CDI

Normalement, la mise en œuvre est prévue au 1er juillet (SIC le MEEM)

Partage des missions DREAL/DD :

Sur la base d'une idée émanant de la future DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, le Premier Ministre avait dans son discours du 31 juillet 2015 demandé au MEEM ce réexamen systématique du partage des missions entre les DDT et les directions régionales. Le Ministère a axé la réflexion des Préfets de régions sur les (premières) thématiques suivantes :

1. eau biodiversité, sites et paysages
2. aménagement, planification, urbanisme
3. transition énergétique
4. mer et littoral

L'objectif affiché est triple :

- 1) optimisation des moyens
- 2) proximité des services de l'Etat avec les citoyens, acteurs économiques etc.
- 3) meilleur fonctionnement de la chaîne Centrale-DREAL/DIRM/DDT(M).

Les missions d'instruction des dossiers de dérogations pour destruction d'espèces protégées, mais aussi de demandes de travaux dans les sites classés, sont directement visées.

Des chefs de services de DDT expriment leur crainte de devoir effectuer ces missions sans les compétences et les ETP correspondant.

Les personnels des DREAL effectuant ces missions alertent sur le risque de perte de compétence dans un premier temps et sur celui du rapprochement de l'instruction et donc des influences locales, sur des dossiers parfois délicats.

Les Directeurs des DREAL et des DDT se concertent mais les personnels ne sont pas invités au débat à ce jour.

RIFSEEP :

Il se met aussi en place au ministère de l'écologie.

Déjà, des corps administratifs sont passés dans ce dispositif. Le ministère veut le mettre en place pour les ATE/TE. A noter que les autres personnels techniques du ministère disposeraient d'une dérogation demandée par le ministère et continueraient avec les dispositions de primes en cours.

Encore une atteinte aux corps de l'environnement !

Les primes sont une part très importante de la rémunération des TE et elles sont actuellement liées de façon directe au traitement indiciaire.

A suivre donc avec attention !

Contacts : pierre.bros@efa-cgc.com , pascal.perfettini-derenne@efa-cgc.com

Police de l'environnement : ONCFS et AFB :

Le projet de loi créant l'Agence Française pour la Biodiversité est en cours de 2ème lecture au Parlement. Un courrier a été adressé aux Sénatrices et Sénateurs par EFA-CGC pour les alerter sur les incohérences contenues dans le texte en débat sur les questions de mise en œuvre de la police de l'environnement.

Cette alerte semble porter ses premiers résultats.

Extrait de l'article 9 concernant les missions de l'AFB :

«Contribution à l'exercice de missions de police administrative et de police judiciaire relatives à l'eau et à l'environnement, en liaison avec les établissements publics compétents dans le cadre d'unités de travail communes placées sous l'autorité d'un directeur de la police désigné conjointement par les directeurs des établissements concernés. »

A suivre de près, l'avenir de l'ONCFS semble en jeu !

La prochaine réunion de la commission spécialisée du Conseil National de la Transition Ecologique chargée du suivi de la création de l'AFB se réunira le 12 juillet prochain. EFA-CGC sera présent pour le compte de la CFE-CGC.

Le rapport du CGEDD sur la mutualisation des services de terrain de l'ONCFS et de l'AFB est paru.

EFA-CGC a dénoncé ce rapport auprès de la Secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité. Ce rapport n'est pas objectif, fait preuve de peu de connaissance de la situation et des établissements et est clairement orienté et destiné à pénaliser l'ONCFS. (Rapport et courrier sur le site EFA-CGC)

Malheureusement, la ministre et la secrétaire d'Etat ont jugé ce rapport excellent, puisqu'il allait dans leur sens ! Et elles ont adressé un courrier d'injonction de mise en œuvre des préconisations du rapport au Directeur général de l'ONCFS !

Techniciens de l'environnement :

Plusieurs modifications dans le statut des techniciens à la date rétroactive du 1er janvier 2016 ;

- La mise en œuvre du NES B, enfin !

- Le transfert annoncé d'une partie des primes dans la rémunération indiciaire – avec une augmentation moyenne de 6 points d'indice au 1er janvier 2016.

La mise en application des dispositions de l'accord sur les parcours professionnels, de carrières et de rémunérations (PPCR) se fera au 1er janvier 2017 par les dispositions du décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat (sur le site).

A l'occasion d'un projet de révision des statuts du corps des IAE, EFA-CGC propose des modifications en vue d'une meilleure intégration des techniciens de l'environnement dans le corps.

Nous demandons une équité avec les techniciens du ministère de l'agriculture et ceux de l'ONF quant à l'ancienneté nécessaire pour l'examen professionnel (huit ans au lieu de dix)

Nous demandons que soient modifiées les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude : prise en compte du 8ème échelon de CTE (suite à la mise en œuvre du NES qui pénaliserait les techniciens si on maintenait le « dernier échelon du dernier grade »), prise en compte de la mission de chef de service départemental , prise en compte de la notion d'expert reconnu par les commissions ad hoc.

A l'occasion de la mise en place des services mixtes ONCFS/AFB, cette notion de niveau de poste pour les chefs de services départementaux (regroupant alors environ 20 agents) sera encore plus prégnante !

Contacts :

guillaume.rulin@oncfs.gouv.fr , frederic.mussier@oncfs.gouv.fr et pierre.coutinot@oncfs.gouv.fr



ONF

La situation à l'ONF est toujours complexe et malgré les engagements du COP sur le respect mutuel dans le cadre du dialogue social, celui-ci est à sens unique.

Réorganisation territoriale et Projet d'Etablissement :

Le Directeur Général a dévoilé le 16 mars, un projet de réorganisation territoriale avec des préfigurateurs déjà nommés et une mise en place officielle au 1^{er} janvier 2017. Ce projet aboutirait à 6 Directions Territoriales dont la taille de certaines interpelle en termes de viabilité et de fonctionnement, sans que les études d'impact nécessaires aient été menées au préalable.

Découvrant ce projet tenu caché jusqu'alors et qui ne fait pas partie des commandes du COP, les représentants EFA-CGC ont demandé au Directeur Général une suspension des travaux afin que des précisions soient apportées et des études complémentaires soient engagées avant de revenir à la table de discussion sur le projet d'établissement, tant cette annonce impacte le devenir de l'Etablissement dès 2016.

Le Conseil d'administration du 18 mars a confirmé nos craintes quant au mode de prise de décision à la tête de l'ONF : le Président du conseil d'administration a souligné que sur ces questions, c'était le Conseil d'Administration qui était souverain. Soulignant qu'il n'y avait ni commande de l'Etat ni urgence en la matière, il a indiqué que, si des décisions devaient être prises par le Conseil d'Administration sur une adaptation de l'organisation de l'ONF, elles le seraient après analyse des différents scénarii possibles qui devraient être étudiés et argumentés afin de permettre au CA de prendre une décision (lorsque la nécessité s'en fera sentir, en donnant aux administrateurs les éléments et en leur laissant le temps pour la réflexion préalable nécessaire).

Dans ce contexte, le CCHSCT du 31 mars et le CTC du 7 avril ont tous deux voté à l'unanimité afin de demander un moratoire sur le projet et des études d'impact, préalablement à toute décision qui devra respecter les compétences du Conseil d'Administration.

Les 26 et 27 avril, le Directeur Général a confirmé ses intentions d'imposer ce projet de réorganisation territoriale y compris au Conseil d'Administration, ce avec ses méthodes : « Depuis le 19 mars, l'ONF n'a plus de CA. », « La discussion du 18 mars n'emporte donc aucune conséquence » (Extraits du PV des réunions des 26 et 27 avril sur le projet d'établissement et la réforme territoriale).

L'analyse d'EFA-CGC est, qu'outre l'absence de commande de l'Etat et d'urgence à s'adapter, auxquelles s'ajoutent les problèmes de méthode (absence de concertation préalable, d'études d'impact et non-respect des IRP et du CA...), la question fondamentale est l'efficacité de l'organisation projetée : vu l'ampleur et l'urgence annoncées, les coûts d'adaptation (le système d'information mettrait plus d'un an à s'adapter avec un coût important mais non chiffré, une modification des équipes, des méthodes et référentiels à harmoniser, des transferts de tâches et de suivis, d'organismes payeurs et de cotisations sociales...) vont impacter fortement la production et l'équilibre budgétaire des années 2016 et 2017. Cela va fragiliser encore l'établissement dont le financement sur la durée du COP est déjà précaire sachant que différentes mesures du PE ne sont pas financées. De plus rien ne permet à ce stade de présager qu'après cette phase, la performance du service rendu soit meilleure...

Face à ces constats, la Direction Générale refuse de répondre aux interrogations d'EFA-CGC, notamment sur l'impact financier de cette réforme sur le résultat des comptes 2016. Cependant, au fur et à mesure de l'avancement de la démarche, les services RH et informatiques alertent sur l'incapacité à mettre en œuvre cette réforme au 1er janvier 2017. Cette remontée interne ne fait que confirmer l'analyse EFA-CGC.

Alors qu'aucune décision n'est prise, des collègues sont informés que leur poste va devenir double et qu'ils ne seront plus utiles dans la prochaine organisation.

Malgré les alertes adressées aux plus hautes autorités administratives et politiques des tutelles, malgré les engagements pris lors du dernier CA, aucune inflexion sur le processus de cette réforme n'a pu être constatée. Un courrier, à la demande du Conseil Syndical EFA-CGC, a été adressé aux Député(e)s, Sénatrices et Sénateurs. Ce courrier a déclenché un certain nombre de réactions (courriers d'élus au Ministre Stéphane LE FOLL, questions à l'assemblée).

Le Comité Central d'Entreprise s'est réuni les 14 et 15 juin, avec une série de votes unanimes de l'ensemble des représentants des personnels :

- Unanimité contre la note sur le classement des postes (sur la base de l'argumentaire développé par EFA-CGC : classement national des métiers mais classement local des postes tenant compte des compétences multiples et revalorisation des filières métiers)
- Unanimité contre le projet de réorganisation territoriale du Directeur Général
- Abstention unanime sur le projet d'établissement qui ne correspond pas aux attentes des personnels.

Le Comité Technique Central prévu les 16 et 17 juin n'a pu se tenir faute de quorum. Il est reconvoqué les 30 juin et 1er juillet. Le vote du CTC est clair : Contre à l'unanimité sur le projet d'établissement et vote contre à l'unanimité moins une abstention sur la réforme territoriale !

Dans ce contexte, le prochain Conseil d'Administration est programmé au 7 juillet sa nouvelle composition n'est toujours pas arrêtée et son Président pas encore officiellement nommé... En l'absence de nomination du nouveau CA le Directeur Général perd toutes ses délégations (article D.222-8 du Code Forestier)....

Le Directeur Général voudrait y faire valider son projet sans y changer une virgule...

EFA-CGC ne s'oppose pas par principe, à toute évolution, sous réserve cependant : que les structures envisagées soient viables (dans le cas des 3 DT « mastodontes » cela reste à démontrer), que le calendrier soit compatible avec les contraintes techniques d'évolutions (du SI en particulier) et que les impacts sur les coûts et la production ne remettent pas en cause l'équilibre financier précaire de l'Etablissement.

Pour cela, il faut avoir au préalable pesé les conséquences et impacts des modifications envisagées, négocié un plan d'accompagnement des personnels et que les évolutions soient menées dans le respect des instances (IRP et CA).

Volet RH du projet d'Établissement :

Le schéma d'emploi oppose les statuts alors qu'une synergie est nécessaire. Le RIFSEEP, privilégiant les filières de production, laisse pour compte les filières métier. En parallèle, EFA-CGC a demandé que le Projet d'établissement ouvre une réflexion sur l'avenir des **CATE : refus catégorique d'ouvrir le débat au motif que l'ONF n'est pas le MAAF ! Si ce n'est pas par l'ONF que ce dossier est porté, s'agissant d'un corps spécifique, qui le fera ?...**

Télétravail à l'ONF :

Un groupe de travail a été engagé par la direction pour mettre en place une « expérimentation ». EFA-CGC a participé aux réunions en pointant d'une part, la nécessité de se conformer au décret, ce même si la direction considère qu'il s'agit d'une « expérimentation », et d'autre part, le besoin de fixer un cadre afin d'éviter les interprétations arbitraires sur les possibilités.

Contacts : jean-marc.faliszek@efa-cgc.com , gilles.vanpeteghem@efa-cgc.com

∞∞∞∞

CNPF :

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, fournit les éléments législatifs nécessaires et suffisants pour mettre en œuvre la fonctionnarisation de plusieurs catégories de personnels au sein des CRPF. Cette fonctionnarisation partielle des personnels va accroître la complexité de gestion de la communauté de travail. On passerait de 5 groupes (CDI publics sur ressources de base, CDI sur convention, CDD publics, CDI droit privé IDF et CDD droit privé IDF) à 7 groupes (les précédents + fonctionnaires + CDI publics non fonctionnaires), tout en sachant que les CDI publics sur ressource de base (le statut principal actuel) représentent 332,4 ETP.

Les messages relatifs à la fonctionnarisation qui sont diffusés aux personnels indiquent que celle-ci s'effectuerait dans le cadre des principes mis en œuvre pour la déprécarisation, avec un nombre de postes incompatible avec le nombre de personnels concernés. (Pour mémoire la fonctionnarisation au sein des ex-offices n'était pas liée à la mise en œuvre de procédure de concours administratifs.)

Il est urgent que tous les mécanismes de cette fonctionnarisation soient identifiés, c'est pourquoi l'Alliance du Trèfle a demandé au MAAF des précisions sur la mise en œuvre de ce processus ainsi que sur l'évaluation de son impact sur la gestion des corps de titularisation.

Pour l'instant, le MAAF a répondu lors du CTM du 6 juin qu'une demande de dérogation à l'obligation de recruter des fonctionnaires a été faite, qui ne concerne ni l'encadrement supérieur ni les personnels administratifs.

Par ailleurs, le ministère chargé de la Fonction Publique (DGAFP) doit publier un « décret méthode » à l'automne prochain.

Bref, la réforme se précise lentement et son application pourrait bien tarder, avec un calendrier qui risque fort de se télescoper avec le calendrier électoral 2017.

En attendant, les agents concernés par la fonctionnarisation ne peuvent envisager de passer les concours de déprécarisation ...

EFA-CGC suit avec attention ce dossier.

Contact : helene.duchemin@efa-cgc.com

∞∞∞∞

ASP, FranceAgriMer, INAO, Odeadom

Statut Unifié

Les CCP auront lieu au 2ème semestre 2016. Contacts : [Philippe Marcel](#), [Marité Caradiat](#)

FranceAgriMer

[Philippe Marcel](#) a rencontré Madame Quod, Cheffe du service RH de FranceAgriMer le 12 avril afin notamment de préparer une prochaine réunion de travail bilatérale incluant le sujet prégnant des restructurations en région...

INAO

[Philippe Marcel](#) a rencontré le Secrétaire Général pour un point sur les différents sujets d'actualité.

ASP

Réduction des effectifs du siège : Selon le Secrétaire Général « les DR ont fait de gros efforts en matière d'effectifs et le siège doit en faire lui aussi ». Objectif fixé à 10 % de l'effectif du siège sur 3 ans. Des conférences annuelles sont actuellement en cours avec les Directions du siège et chaque Directeur doit justifier ses effectifs de la même manière qu'en DR : cela crée des tensions supplémentaires !

RIFSEEP : Selon le DRH : « La note du MAAF ne s'applique pas aux établissements publics. Il n'y a pas eu de copie conjointe avec FranceAgriMer. L'ASP avait envoyé une première copie mais certaines cotations ASP étant supérieures à celles du MAAF pour une même fonction, cette copie a dû être corrigée. La nouvelle copie est à l'étude mais cela patauge car le MAAF discute le bien-fondé d'une cotation administration centrale pour le siège des Établissements Publics, il mélange avec l'indemnité de résidence. L'ASP a prévu d'être ferme sur l'égalité siège **Limoges**/antenne du siège de **Montreuil**, sur les Indemnités de Sujétion des contrôleurs et sur la surcote des informaticiens. »

Le DRH s'attend à une réponse du MAAF au plus tard en septembre pour permettre de préparer les outils et d'assurer la gestion, en particulier le versement de la modulation de fin d'année.

Contacts : [Anne-Laure Tarascon](#) ou [Olivier Poussin](#)

Prime technique (coefficient d'affectation) : Le DRH répond que le sujet avance mais aucune décision n'est prise car le coût estimé d'un coefficient à 1.20 pour l'établissement est supérieur à 300 000 euros. On pourrait y arriver sur 3 ans (2015 était à 1.10). Ce point sera examiné à la rentrée avec les OS

Contacts : [Laurence Hureau](#) ou [Olivier Poussin](#)

Comité Technique d'Établissement

[Franck Cayssials](#) a participé aux CTE du 24.03.2016 et du 21.06.2016.

Le 24 mars : Les échanges ont porté sur : la mise en place d'un plan stratégique de l'établissement, le déroulement des contrôles terrains (très lourds en 2016 où il faut mener 2 campagnes de contrôle en une seule année), la mise en place d'une nouvelle action « embauche PME », la multiplication des Ordres de Reversements à l'encontre des agents pour rembourser des trop perçus sur les payes suite à des erreurs de la DRH, les interventions d'un cabinet d'expert pour aider à la réorganisation du travail sur certains sites aboutissant à la « méthode Charlot » (éponyme de l'intervenant).

Le 21 juin : le PDG a longuement évoqué les difficultés que traverse l'établissement tant au niveau de l'organisation des contrôles terrain très en retard (les contrôles 2015 seront finis fin 2016 et ceux de 2016 au premier semestre 2017), qu'au niveau de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, poste chroniquement déficitaire qu'il songe à réorganiser avec l'appui du cabinet d'étude La mêtis. Et contrairement à l'annonce faite le 12 mai en groupe de travail, la mise en œuvre est poursuivie non seulement dans les 4 sites pilotes (**Aquitaine, Ile de France, Franche-Comté, Nord-Pas-de-Calais**) mais est étendue également à l'ensemble des autres sites.

Le PDG a aussi annoncé des mesures catégorielles « tous azimuts » à destination des handicapés (mise en place d'un plan handicap), des femmes (mise en place de mesures égalité femme-homme) et des cadres supérieurs (création d'un statut d'emploi fonctionnel plus attractifs pour 36 d'entre eux).

Nouvelle Bonification Indiciaire et autres Ordres de Reversements

Pour la NBI, après de longues négociations un accord a minima a été trouvé sur l'échéancier de remboursement sur 24 mois et sur la compensation sur 2017 et 2018 des sommes réclamées aux agents. Une réunion de suivi aura lieu fin novembre 2016 avec le Secrétaire Général pour veiller à la bonne application de l'accord.

Pour les autres OR, aucun accord n'ayant été trouvé, nous invitons les agents concernés à faire une demande de recours gracieux (voir Intranet EFA-CGC ASP)

Contact : [Olivier Poussin](#) ou [Philippe Marcel](#).

Télétravail

Un premier groupe de travail avec les OS a eu lieu le 12.05.2016 avec la participation de [Laurence Huraux](#) et [Alain Constant](#). Les discussions ont porté sur la définition des plages horaires, sur la dotation en matériel et sur les profils éligibles au télétravail (accessible au plus grand nombre dans la limite de 3 jours par semaine et aux fonctions d'encadrement dans la limite d'un jour par semaine) mais rien n'est encore arrêté.

Conseil d'Administration de l'ASP

Le CA du 10 mai a été calme, voire morne. Pas de scoop, si ce n'est la présentation du nouveau Contrôleur financier. Le prochain aura lieu le 27 septembre à Limoges avec la participation d'[Olivier Poussin](#).

CHSCT

Il a eu lieu le 21.06.2016 avec la participation de [Laurence Huraux](#) et [Olivier Poussin](#).

Les points suivants ont été abordés : élaboration du plan pluriannuel handicap, intégration des RPS dans les DU, prévention des violences verbales au secteur recouvrement, résultats de l'enquête sur le ressenti au travail, application de la charte d'assistance téléphonique, mise en œuvre du télétravail. Le prochain CHSCT aura lieu le 4 octobre 2016 à la DR d'**Aix-en-Provence** avec visite du site le 05.10.2016 et visite du site de **Montpellier** le 06.10.2016.

ZUS (Zones Urbaines Sensibles) : Pour l'ASP, cela concerne uniquement les sites de **Marseille, Noisy le Grand et Cayenne**. Des rattrapages de primes pourraient être accordés aux agents ayant travaillé sur ces sites.

Contact : [Laurence Huraux](#).

∞∞∞

ONCFS

Le réseau EFA-CGC de l'ONCFS s'est réuni le 29 mars.

Outre les questions de fond sur l'avenir de l'environnement en France, la nécessité de promouvoir un véritable avenir avec pour les TE (en particulier les chefs de service) s'est imposée : EFA-CGC va faire des propositions pour le passage dans le corps des IAE ou un autre corps technique de niveau A.

Le groupe de réflexion EFA-CGC travaille sur la mise en place des SMPE, et suivra de près ce dossier dont la création semble se confirmer d'après nos informations.

Rencontre avec la Direction générale le 25 mai (compte rendu sur le site EFA-CGC)

Deux points importants ont été en particulier abordés :

- les suppressions de postes avec les conséquences, entres autres sur la mobilité des personnels
- le plan de requalification des C et B : dossier qui pose beaucoup de problèmes sur le « choix » des candidats et impose la nécessité d'une requalification de l'ensemble des ATE mais aussi une requalification des TE !

Contact : guillaume.rulin@oncfs.gouv.fr

∞∞∞

Pour mieux nous connaître :

Site : <http://www.efa-cgc.com>

Ou nous contacter pour des informations :

Secrétariat EFA-CGC : [Contact EFA-CGC](#)